

COMITE ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

CED – PV DE LA REUNION N° 3/2019

MERCREDI 9 MAI 2019

AU SIEGE DU PARIS UNIVERSITE CLUB

Présidence Michel SAMPER,

Présents (tes) Alain BILLOUIN, Hervé DION, Jean-Luc GASTADELLO, Michel MELET et Jean-Patrick THIRION,

Excusés Pascale BRIQUET, Gisèle DI GIACOMO, Maurice HOUVION et Alain MARTRES,

Invités (ées) Céline LEYNIER et Richard CARLON (OFA)

La réunion débute à 10 heures. Conformément à l'ordre du jour, les points suivants sont successivement examinés :

1- Tour de table sur l'actualité relative à l'Ethique en Athlétisme

2- Rapport sur l'intervention de M. SAMPER au dernier Congrès de la FFA

Michel SAMPER relate, documents à l'appui, son intervention sur l'éthique au récent congrès de la FFA et se félicite de l'accueil réservé à cette intervention.

3- Litige pour lequel le Comité d'Ethique est saisi : présomption de harcèlement moral d'un Conseiller technique départemental par un membre du Comité du même département au sein de la Ligue ARA

Michel SAMPER indique que le Comité a été saisi par le Président de la FFA. Puis, il expose les faits à l'origine du litige tels qu'ils sont relatés dans les nombreux documents fournis par la partie qui se considère victime de harcèlement. Le Comité prend également connaissance d'un mail d'Alain MARTRES sur ce sujet. Il est rappelé que le Comité n'est pas compétent pour un litige opposant un salarié à son employeur, mais il s'agit ici a priori du comportement d'un seul membre du Comité départemental concerné. Après discussion, il est décidé que Michel SAMPER adressera un courrier au Président de ce Comité départemental afin de recueillir de plus amples formations ; il avertira également le Président de la FFA de sa démarche.

4- Entretien avec une élue au Comité directeur de la FFA

V. PV 6/2018 du 25/10/2018 et PV 7/2018 du 19/12/2018. Le Comité avait souhaité avoir un entretien avec cette élue. Celle-ci était à l'origine en 2018 d'une pétition contre une possible évolution de la future organisation des Championnats de France espoirs d'athlétisme. Après un premier entretien avec Michel SAMPER, l'élue a accepté d'être reçue par les membres du Comité d'éthique ; l'entrevue s'est déroulée de manière cordiale. Michel SAMPER lui rappelle qu'en tant qu'élue, elle dispose évidemment d'une liberté de parole mais que, dans certains cas, il convient

d'éviter la divulgation des opinions à l'extérieur du Comité directeur. En réponse, l'élue concernée invoque sa nature impulsive et une erreur, selon elle, de communication du directeur général de la FFA en fonction à cette époque sur le sujet, objet du litige.

Suite à cette incompréhension réciproque, le Comité considère que cette affaire est close.

5- Entretien avec les responsables de l'Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA)

Le Comité d'éthique reçoit Richard CARLON, Directeur de l'OFA assisté de Céline LEYNIER, Chargée de mission. Michel SAMPER évoque, en préambule, les grandes lignes de la Charte d'éthique, puis précise la non-implication du Comité dans les plans de formation. De plus, il émet le souhait qu'une collaboration entre les deux entités puisse se mettre en place.

Richard CARLON expose ensuite de manière détaillée le contexte à l'origine de la création de l'OFA, l'architecture générale des formations offertes, avec, en particulier, la mise en place de modules transversaux comme l'Ethique (module obligatoire « responsabilité - éthique »). Par ailleurs, il indique en réponse à une question de Michel SAMPER, qu'il ne s'agit pas de former des spécialistes de l'Ethique mais que le texte de la charte est largement utilisé dans le cadre du module signalé ci-dessus.

Michel SAMPER informe que la charte en question a été complétée par deux chapitres supplémentaires qui traitent des déviations comportementales et de l'intégrité. Les nouveaux textes indiquent comment peuvent se créer ces dérives en athlétisme, comment y faire face et quels sont les engagements individuels préconisés. Il conviendrait de compléter le contenu du module " responsabilité - éthique " en y intégrant ces nouveaux éléments.

Hervé DION suggère que les membres du Comité d'éthique puissent, le cas échéant, intervenir pour exposer certains cas concrets traités par eux. Michel SAMPER propose, quant à lui, des interventions en vue de sensibiliser celles et ceux qui suivent les formations relatives aux valeurs de l'athlétisme ; il s'agit de leur apporter des éléments de réponses dans les situations auxquelles ils (elles) peuvent être confrontés (ées). Cela en dehors des cursus conduisant à l'obtention des diplômes délivrés par l'OFA.

6- Finalisation du texte de la Charte d'Ethique sur le dopage

Michel SAMPER et Hervé DION revoient en fin de séance le projet de texte sur le dopage antérieurement adressé aux membres du Comité.

Le Président propose d'adresser à tous les membres du Comité la charte complète (les 3 chapitres) pour une dernière relecture avant de la soumettre à la Direction juridique de la FFA, puis à la Direction communication pour envisager les éditions prévues. L'objectif étant de pouvoir diffuser la charte en interne dès septembre prochain.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Aucune date n'est fixée pour la prochaine réunion.

Hervé DION
MEMBRE

Michel SAMPER
PRESIDENT